



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 juin 2017

RÉSOLUTION N°2017 – 10

Marché de prestation de tierce maintenance applicative informatique pour SAP

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, alinéa 15 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 8 juin 2017 ;

Sur le rapport du Directeur général et après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général à signer le lot 1 avec la société TLTI INFORMATIQUE et le lot 2 avec la société SOPRA STERIA.

Le Président du Conseil d'administration,



Jean-Yves CAULLET